

Luxembourg, le 22 août 2023

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

*« La Société luxembourgeoise de psychiatrie, pédopsychiatrie et psychothérapie a récemment publié un communiqué de presse dans lequel il fait état de rumeurs selon lesquelles le ministère de la Santé étudierait la possibilité « de délivrer des agréments pour gérer des logements thérapeutiques destinées à accueillir des personnes vulnérables à des sociétés commerciales alors que la psychiatrie extrahospitalière conventionnée à but non lucratif a pu développer un modèle de prise en charge pluridisciplinaire ambulatoire depuis plus d'un demi-siècle. »*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :*

- *Madame la Ministre, est-il vrai que le ministère de la Santé a l'intention de délivrer des agréments pour la gestion de logements thérapeutiques à des sociétés commerciales ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons a-t-il été décidé d'emprunter cette voie, qui peut être considérée comme une commercialisation de la médecine ?*
- *Madame la Ministre, n'est-elle pas d'avis qu'il serait plus judicieux de soutenir la psychiatrie extrahospitalière conventionnée, qui s'est jusqu'à présent occupée de la prise en charge, avec des moyens supplémentaires ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



Gilles BAUM  
Député